



CONCOURS INTERNATIONAL D'IDÉES D'ARCHITECTURE 2022

« LA VILLE ENSEMBLE, TOUTES ET TOUS »

Concevoir un espace non-genré exemplaire

- RÈGLEMENT -

PRÉAMBULE / INTRODUCTION

Association Loi 1901 créée à Lyon (France) en 2015, le CERCLE DE ZAHA réunit aujourd'hui plus de 130 femmes dirigeantes du secteur de la construction dans tous ses spécialités : urbanisme, architecture, paysage, matériaux, travaux et services.

Le CERCLE DE ZAHA a pour vocation de promouvoir le talent des femmes du secteur dans leur métier, de favoriser la réflexion autour du genre dans les débats d'idées, les grands projets d'architecture et d'aménagement, et faire évoluer les mentalités et les pratiques professionnelles. Le CERCLE DE ZAHA encourage et porte les valeurs d'expertise, de progrès, de « girl empowerment » et de solidarité, symbolisées par l'architecte anglo-irakienne ZAHA HADID, lauréate du prix Pritzker d'architecture.

Dans cet esprit de production, le CERCLE DE ZAHA a lancé en France en 2020 un premier concours d'idées d'architecture sur le thème de la « **LA VILLE ENSEMBLE, TOUTES ET TOUS** » ou **concevoir un espace non-genré exemplaire**. En 2022, le CERCLE DE ZAHA lance ce même concours au niveau international.

La programmation et la conception de l'espace public nécessite et mobilise des compétences variées en aménagement, architecture, urbanisme, paysage, et design, mais aussi des compétences qui ont trait au « vivre ensemble dans la cité ». C'est pourquoi ce concours a pour vocation de réunir des équipes pluridisciplinaires et la composition des équipes candidates devra répondre à cette exigence.

L'usage de l'espace public semble répondre consciemment ou inconsciemment à des normes de genre, des codes comportementaux sexués. Ainsi, on se rend compte que, les hommes et les femmes:

- ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, et ont des trajectoires et des motifs de déplacements différents ;



- n'utilisent pas les mêmes lieux, ne s'installent pas aux mêmes endroits, ni de la même manière, ni dans la même temporalité ;
- ne sont pas exposés aux mêmes difficultés ; les questions de sécurité ne se posent pas de la même façon pour les deux genres.

L'ambition de ce concours est de concevoir un espace public et les dispositifs associés qui prennent en compte l'intégration de toutes et tous, et ainsi de participer à la fabrication d'une « ville ensemble », femmes et hommes, une ville attractive et égalitaire.

ARTICLE 1 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à compter du 29 janvier 2022 à 13h.

Il est ouvert aux étudiants et aux jeunes diplômés de moins de 3 ans à la date de rendu (le 23 juillet 2022) issus d'écoles d'architecture, de paysagisme et d'ingénierie..., âgés de moins de 30 ans à la date limite d'inscription le 26 mars 2022.

-Les candidats devront justifier de leur inscription en école par une attestation de scolarité de moins de trois mois ou d'un duplicata de leur diplôme certifié conforme ;

-Les candidats devront justifier de leur âge par une copie de leur passeport ou carte d'identité.

La participation au concours peut être individuelle ou par équipe avec au minimum une personne issue d'une école d'architecture, de paysage ou d'ingénierie, et éventuellement une à plusieurs personnes d'autres disciplines (graphisme, design, numérique, urbanisme, sociologie, sciences politiques). Tous les membres de l'équipe doivent obligatoirement répondre aux mêmes critères d'expérience : étudiants ou jeunes diplômés de moins de 3 ans, âgés de moins de 30 ans à la date limite d'inscription.

ARTICLE 2 / ORGANISATION DU CONCOURS

Le Concours est organisé à l'initiative et par le CERCLE DE ZAHA en lien avec des partenaires.

La remise d'un rendu par chaque candidat vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

La langue du concours est le français. Tout document soumis devra être rédigé en français exclusivement.



ARTICLE 3 / INFORMATION ET DOCUMENT DU CONCOURS

Le Concours est présenté sur le site <http://www.cercle-zaha.org/concours>.

Les pièces relatives au concours (règlement, plans et autre matériels) seront téléchargeables à partir du 29 janvier 2022 à 13h sur <http://www.cercle-zaha.org/espace-candidats> après validation de l'inscription par l'administration du concours.

ARTICLE 4 / INSCRIPTION ET RENDU DU CONCOURS

Les candidatures sont à soumettre sur le site internet www.cercle-zaha.org/concours avant le **26 mars 2022, à 13h**.

Chaque équipe devra s'identifier par le code composé de trois chiffres et deux lettres indiqué lors de l'inscription par le Responsable du projet.

A l'inscription, chaque équipe devra justifier d'au moins un diplôme ou inscription dans une école comme stipulé en Article 1. A réception, un lien et un mot de passe seront donnés par l'organisation donnant accès à l'espace privé « ESPACE CANDIDATS » sur le même site.

L'inscription définitive sera effective à la date de remise du rendu fixée au 23 juillet 2022 à 13h.

Ce dépôt sera fait uniquement en ligne sur le site <http://www.cercle-zaha.org/espace-candidats> et les fichiers déposés ne devront pas dépasser 40 Mo au total.

Les candidats devront respecter les critères du rendu tels qu'ils apparaissent dans le cahier des charges du concours.

ARTICLE 5 / RÉSULTATS DU CONCOURS

Une première commission technique se réunira durant le mois de septembre 2022 pour examiner la qualité et la conformité des dossiers. Le jury se réunira au mois d'octobre 2022 et procédera à la sélection des lauréats.

La remise des prix est prévue au mois de Novembre 2022, à l'occasion d'une conférence à Lyon (France) sur la thématique du concours, organisée par le CERCLE DE ZAHA. Cet événement sera ouvert au public et retransmis en direct en ligne.



Il réunira notamment les membres du CERCLE DE ZAHA, les membres du Jury, les partenaires et sponsors, les étudiants et professionnels du secteur de l'architecture, du paysage et de la construction.

Les lauréats seront conviés à cette remise des prix. Leur frais de voyage et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'association du Cercle de Zaha. Si les lauréats ne peuvent être présents, un lien en visio-conférence sera organisé dans la mesure du possible.

Les projets lauréats feront l'objet d'une exposition sur place puis éventuellement dans un lieu qui sera défini ultérieurement par l'organisateur.

ARTICLE 6 / SÉLECTION DES LAURÉATS

Composition du jury :

Le jury est composé d'experts : responsables institutionnels, architectes, architectes du paysage, urbanistes, sociologues, géographes, designers...

Critères de sélection

- Analyse du site et diagnostics
- Pertinence de la démarche de projet
- Originalité et créativité du concept
- Qualité architecturale et urbaine
- Qualité des documents produits
- Clarté de la proposition et de l'argumentation
- Prise en compte du caractère non-genré et égalitaire

ARTICLE 7 / DOCUMENTS À FOURNIR

Chaque équipe devra s'identifier par le code composé de trois chiffres et deux lettres indiqué lors de l'inscription par le Responsable du projet, qui sera apposé sur chaque document de leur projet.

Chaque projet doit être titré.



A - Pièces administratives

- Page A4 de présentation : Titre du projet / code de l'équipe, liste des membres (nom, prénom, école, spécialité, statut étudiant/diplômé).
- Le document devra être nommé sous la forme suivante : 2022-ZAHA-(code de l'équipe)-présentation
- Pour chacun membre de l'équipe :
 - certificat d'inscription en études universitaires correspondantes aux modalités de participation, ou copie du diplôme ;
 - copie du passeport ou carte d'identité

B- Notice

- Texte de 5 000 caractères espaces compris décrivant brièvement votre projet ;
- Format du rendu : A4, orientation portrait, en PDF.
- Le document devra être nommé sous la forme suivante : 2022-ZAHA-(Code de l'équipe)-Notice

C - Pièces graphiques

1 / Trois planches au format A1, orientation paysage, en PDF

- Contenu des planches : Diagnostic, schémas des flux et schémas d'intention ; Plan masse, coupes et détails ; vues générales, compléments et détails.
- L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée
- Chaque planche A1 devra peser moins de 10 Mo et doit être nommée sous la forme suivante :
2022-ZAHA-(Code de l'équipe)-planche 1, puis 2 puis 3

2 / Une compilation de ces trois planches en format A3, orientation portrait, sous PDF

La compilation A3 devra peser moins de 5 Mo.

Elle devra être nommée sous la forme suivante : 2022-ZAHA-(Code de l'équipe)-compilation



NB / Formats

A1 : 84,1 x 59,4 cm

A3 : 42 x 29,7 cm

A4 : 29,7 x 21 cm

ARTICLE 8 / DROIT ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participants s'engagent à ne pas communiquer sur leur projet ou en faire une publicité avant la publication des résultats. Toute rupture d'anonymat sera sanctionnée par l'élimination de l'équipe entière.

En participant au Concours national d'idées, le candidat accepte que les informations relatives à la description de son projet soient publiées dans les documents de communication et supports du CERCLE DE ZAHA et de ses Partenaires.

Chaque candidat au Concours d'idées cède ses droits patrimoniaux pour la durée des droits de propriété littéraire et artistique et pour le monde entier, sur les projets soumis et ainsi autorise gracieusement le CERCLE DE ZAHA, à titre non exclusif et sans qu'il soit besoin d'autres formalités que le copyright (nom et prénom de l'auteur / équipe) à reproduire, à représenter et à diffuser, par tout procédé, l'ensemble des éléments composant sa proposition (plans, perspectives, textes, croquis, photographies, portfolios, schémas, note, etc.), en tout lieu public ou privé, à des fins promotionnelles, institutionnelles, publicitaires, sur tout support numérique tels qu'internet, réseaux sociaux ou sur tout support connu ou inconnu à ce jour à compter du premier jour du Concours d'idées tel que visé au calendrier prévisionnel du présent Règlement.

Les candidats participant au Concours d'idées autorisent le CERCLE DE ZAHA à utiliser librement leurs marques et logos, et pour les finalistes et lauréats, le pitch de présentation du Projet, ainsi que les photographies prises lors de la remise des prix. Ces éléments pourront être reproduits et édités sur diverses formes de support utiles à la promotion du Concours d'idées et en relation avec celui-ci (que ce soit sur support écrit, audiovisuel ou électronique).



Chaque candidat par l'acceptation du présent règlement, renonce expressément à percevoir une quelconque rémunération du fait de l'utilisation des rendus par le CERCLE DE ZAHA, dans les conditions prévues au présent Règlement du Concours d'idées.

Cet article vaut cession des droits de représentation, reproduction, diffusion à l'organisateur qui a la faculté de les exercer directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Les participants à l'origine des idées retenues déclarent expressément accepter que leurs idées soient mises en œuvre librement par le CERCLE DE ZAHA. Ils déclarent avoir pleinement conscience et connaissent que, dans le cadre de la mise en œuvre desdites idées, le CERCLE DE ZAHA pourra librement amender, modifier ou compléter les idées retenues et que le CERCLE DE ZAHA est seule titulaire de tous les éventuels droits, en particulier droits de propriété intellectuelle, en lien avec la formalisation et la réalisation concrète des idées retenues.

Chaque candidat devra veiller à disposer des droits nécessaires.

Le CERCLE DE ZAHA décline toute responsabilité en cas de préjudice résultant d'une négligence de la part du candidat et concernant la protection de la propriété intellectuelle ou industrielle.

Tous les droits dont l'exploitation n'est pas expressément autorisée selon les termes du présent article, demeurent réservés par le porteur du projet. Ce dernier s'engage à mentionner le nom de l'organisateur « LE CERCLE DE ZAHA » lors de l'exploitation de son projet.

ARTICLE 8 – DROITS D'IMAGE ET DE COMMUNICATION

Les candidats pourront utiliser, dans leurs actions de communication, la référence du Concours « LA VILLE ENSEMBLE, TOUTES ET TOUS ». Seuls les lauréats pourront utiliser la catégorie de prix correspondante, selon une charte qui leur sera communiquée par l'organisateur et selon les dispositions en vigueur concernant les mentions obligatoires. L'utilisation du nom Concours « LA VILLE ENSEMBLE, TOUTES ET TOUS » sur les sites Internet des candidats entraînera la mise en place d'un lien vers le site Internet de l'organisateur, le CERCLE DE ZAHA, www.cercle-zaha.org



ARTICLE 9 / CAHIER DES CHARGES

A / Programme :

La Gare Saint-Paul à Lyon est un lieu stratégique en entrée du quartier touristique du Vieux-Lyon, à deux pas de la Place des Terreaux et de l'Hôtel de Ville. Inaugurée en 1876, elle est chaque jour une porte d'entrée pour des milliers de voyageurs de l'ouest lyonnais. Au-delà de sa simple fonction de transport de voyageurs, l'objet du concours est de questionner la Gare Saint Paul au sens large :

- dans sa vocation de plateforme multimodale entre trains, bus, vélos et piétons, mais également funiculaire par la réinstallation de la « ficelle » de Saint-Paul, un funiculaire déclassé depuis 1950 qui relie la colline de Fourvière à la Place St Paul ;
- dans sa programmation comme espace d'attente, de rencontre, d'exposition, de coworking ;
- dans sa relation à la ville par l'aménagement des espaces publics qui l'entourent, son parvis, l'esplanade qui la longe et fait office de parking et de retournement des bus aujourd'hui ;
- dans son potentiel de redynamisation de la rue Saint-Paul par l'aménagement des voutes et des bâtiments désaffectés en espaces culturels, créatifs, commerçants, touristiques ;
- dans sa capacité à devenir un espace urbain vertueux des mutations écologiques, emblématique de la re-végétalisation de la Ville de Lyon et porteur des valeurs de développement durable engagées dans la Métropole ;
- dans son rôle social enfin, par la multiplicité de populations qui fréquentent le lieu (habitants, actifs, étudiants, collégiens, touristes, noctambules...) et dans sa capacité à être un vecteur inclusif pour Toutes et Tous.

Le Cercle de Zaha lance ce concours d'idées pour ouvrir la réflexion sur la destination et l'aménagement d'un quartier de gare, sur sa transformation et sa capacité à devenir un lieu porteur des valeurs du « VIVRE ENSEMBLE » POUR TOUTES ET TOUS.

B / Matériel et données d'entrée

A télécharger sur le site www.cercle-zaha.org/espace-candidats



ARTICLE 10 / PRIX

Quatre prix seront décernés aux propositions les plus pertinentes :

- 1er prix : 4 000 €
- 2e prix : 2 000 €
- 3e prix : 1 000 €
- Prix Spécial du CERCLE DE ZAHA : 1 000 €

Des mentions pourront être attribuées par le jury.

ARTICLE 11 / COMMUNICATION

Le concours fera l'objet d'une large communication tout au long de son déroulement (lancement, clôture des inscriptions, réunion du jury, annonce de la remise des prix, résultats du concours, exposition).

Les projets lauréats et mentionnés seront susceptibles d'être présentés sur le site du CERCLE DE ZAHA et les réseaux sociaux. L'organisateur rédigera un communiqué de presse qui sera envoyé aux partenaires, à la presse et aux sponsors après la remise des prix.

ARTICLE 12 / DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement du concours est déposé à l'étude Misrahi Vêque, huissiers de justice - 29, rue du Plat 69002 Lyon.

Contact organisateur :

CERCLE DE ZAHA – www.cercle-zaha.org

E-mail : organisation.concours@cercle-zaha.org